

Les pièges de l'exclusion

The pitfalls of Exclusion

Las emboscadas de la exclusión

Robert Castel

Numéro 34, automne 1995

Y a-t-il vraiment des exclus ? L'exclusion en débat

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/005065ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/005065ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (imprimé)

1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Castel, R. (1995). Les pièges de l'exclusion. *Lien social et Politiques*, (34), 13–21.
<https://doi.org/10.7202/005065ar>

Résumé de l'article

La notion d'exclusion est généralement employée comme un mot-valise qui recouvre les situations les plus hétérogènes. Surtout, elle concentre l'attention sur les situations extrêmes d'individus et de groupes placés en dehors de la sphère des échanges sociaux réglés. Elle présente ainsi un double piège, pour la réflexion sociologique et pour l'action politique. Pour la réflexion, elle conduit à faire l'impasse sur les processus qui, en amont de ces situations, l'alimentent: précarisation des rapports de travail, fragilisation des supports de la sociabilité... Pour l'action, elle induit principalement des pratiques d'assistance et de réinsertion qui, si elles sont indispensables dans une conjoncture dégradée, ne doivent pas servir d'alibi pour économiser des interventions préventives sur les dynamiques de déstabilisation de la société salariale.

Les pièges de l'exclusion

Robert Castel

L'exclusion s'est imposée depuis peu comme un mot-valise pour décrire toutes les variétés de la misère du monde : le chômeur de longue durée, le jeune de banlieue, le SDF, etc. sont des « exclus ». On peut dater, au moins pour la France, de la fin 1992-début 1993 l'explosion de ce thème, qui envahit alors les médias et le discours politique. En octobre 1992, le seuil psychologique des trois millions de chômeurs est franchi, et avant les élections de mars 1993 on discute le bilan des gouvernements socialistes, peu glorieux en matière sociale. La question de l'exclusion devient alors la « question sociale » par excellence. Le soufflet n'est pas retombé depuis. La campagne présidentielle qui vient de se dérouler en France a largement orchestré ce thème, de la gauche à la droite de l'échiquier politique. Je dirai d'abord les raisons qui devraient

conduire à faire preuve d'une grande réserve dans l'usage de ce terme, voire le plus souvent à... l'exclure, c'est-à-dire à le remplacer à chaque fois par une notion plus appropriée pour nommer et analyser les risques et les fractures sociales actuels. Mais il faudra dire aussi de quoi l'usage inconsidéré de ce mot est le symptôme, c'est-à-dire ce qu'il occulte et traduit à la fois de l'état présent de la question sociale. Enfin, je m'efforcerai de dégager les caractéristiques de l'exclusion à proprement parler qui devraient permettre un usage contrôlé de la notion.

1. La première raison de se méfier de l'exclusion, c'est justement *l'hétérogénéité de ses usages*. Elle nomme une foule de situations différentes en gommant la spécificité de chacune. Autrement dit l'exclusion n'est pas une notion analytique. Elle ne permet pas de conduire des investigations précises des contenus qu'elle prétend recouvrir. Comparons par exemple deux situations dites d'exclusion. L'une

est celle d'un chômeur de longue durée décrit par Olivier Schwartz dans son ouvrage sur les ouvriers du Nord de la France (Schwartz, 1990). Cet ancien ouvrier a perdu son travail et s'est replié sur la sphère domestique. Il reste chez lui à regarder la télévision, dont il est d'ailleurs devenu un fin connaisseur. Il n'est pas démuné de tout : il mène une vie tranquille, possède un appartement plutôt confortable, jouit de la présence constante d'une femme dévouée qui paraît s'accommoder de la situation... Il s'est ainsi construit un « monde intérieur ». En même temps, il vit cette situation dans la honte. Les rideaux de l'appartement sont tirés, et il n'ose sortir de chez lui. Son existence est tellement « privée » qu'elle est privée aussi de tout sens et de tout projet.

Les jeunes de banlieue que décrit François Dubet dans *La Galère* (Dubet, 1987) vivent au contraire en extériorité complète. La sphère du privé leur paraît complètement étrangère. Leur existence



est faite d'initiatives avortées et d'errances toujours recommencées. Ils ne sont pas isolés mais multiplient les rencontres éphémères et les contacts sporadiques. En un sens, ils ont davantage de relations que le petit bourgeois parfaitement intégré qui va de son pavillon à son travail et vice-versa. Cependant l'activisme de ces jeunes ne débouche sur rien. Leur parcours accomplit une sorte de nomadisme immobile que traduit un mot de leur vocabulaire qui exprime bien cette agitation sans objet, «la glande». «Glander», c'est errer à la surface des choses, s'occuper à ne rien faire, se déplacer sans aller nulle part.

Voici deux exemples d'«exclus», mais on pourrait les multiplier. Qu'ont-ils en commun ? L'un a travaillé et a été socialisé par le travail, l'autre n'a jamais connu l'emploi régulier, ses contraintes et

ses solidarités. Le chômeur de longue durée étouffe sous le poids d'une vie purement privée, le jeune inactif sème son existence à tout vent. L'un est guetté par la dépression et peut-être le suicide, l'autre par la délinquance, la toxicomanie et peut être le sida. Ils n'ont ni la même trajectoire, ni le même vécu, ni le même rapport au monde, ni le même avenir. Sans doute peut-on, si l'on y tient absolument, les appeler des «exclus», mais que gagne-t-on ainsi en intelligibilité ? Parler en termes d'exclusion c'est plaquer une qualification purement négative qui nomme le manque sans dire en quoi il consiste, ni d'où il provient. La sociologie de l'exclusion procède à la manière de l'ancienne théologie négative qui s'est épuisée à dire ce que Dieu n'était pas : Dieu n'est ni une Personne, ni une Substance, ni le Créateur, ni une créature, ni ceci, ni cela. Dieu n'est rien que l'on puisse dire, et ce discours s'abolit dans la nuit de l'indétermination. En fin de compte, ces penseurs du manque ont conclu qu'il valait mieux se taire et la théologie négative a fait le lit de l'athéisme, la pensée de l'absence valant pour l'absence de l'objet de pensée. Ainsi pourrait-il en être du discours sur l'exclusion : à force de répéter la litanie du manque, on occulte la nécessité d'analyser positivement de quoi le manque est fait. Ceci pour une raison de fond : *les traits constitutifs essentiels des situations d'« exclusion » ne se trouvent pas dans ces situations elles-mêmes.*

2. En effet — et c'est la seconde raison, et la principale, de se méfier de cette notion —, parler d'exclusion conduit à autonomiser des situations limites qui ne prennent sens que si on les replace dans un *processus*. L'exclusion se donne en effet pour l'état de tous ceux qui se trouvent placés en dehors des circuits vivants des échanges sociaux. À la rigueur, cette signali-

sation peut valoir comme un premier repérage des problèmes à analyser, mais il faudrait ajouter aussitôt que ces «états» n'ont pas leur sens en eux-mêmes. Ils sont l'aboutissement de *trajectoires* différentes dont ils portent la trace. En effet, on ne naît pas exclu, on n'a pas toujours été exclu, ou alors il s'agit d'un cas de figure bien particulier. Peut-être la notion d'exclusion peut-elle convenir approximativement pour caractériser les populations dont s'occupe ATD-Quart Monde, du moins s'il faut en croire la description qu'en donne cette association : des gens qui ont toujours été en marge de la société, ne sont jamais entrés dans les circuits habituels du travail et de la sociabilité ordinaire, vivent entre eux et se reproduisent génération après génération, etc. Mais outre que cette peinture substantialiste du «peuple des pauvres» est sans doute outrée, elle laisse en dehors d'elle les caractéristiques les plus spécifiques de «l'exclusion» contemporaine, qui renvoient à ce que l'on a commencé à appeler à partir de 1984 la «nouvelle pauvreté». Il ne s'agit plus d'une pauvreté résiduelle, en quelque sorte intemporelle, mais d'une nouvelle donne qui sollicite des analyses nouvelles, parce qu'elle représente ce que porte aujourd'hui d'inédit la conjoncture sociale.

En effet, dans la plupart des cas, «l'exclusion» nomme actuellement des situations qui traduisent une *dégradation* par rapport à une position antérieure. Ainsi la situation vulnérable de celui qui vit d'un travail précaire, ou qui occupe un logement dont il peut être chassé s'il ne parvient plus à payer ses traites. Souvent même celui qui est aujourd'hui en perte de vue pouvait paraître parfaitement intégré grâce à un travail stable et à une bonne qualification professionnelle, mais un licenciement économique lui a fait perdre ces protections. On peut

ainsi distinguer, métaphoriquement du moins, des « zones » différentes de la vie sociale selon que le rapport au travail est plus ou moins assuré, l'inscription dans des réseaux de sociabilité plus ou moins solide. « Les exclus » peuplèrent la zone la plus périphérique caractérisée par un rapport perdu au travail et par l'isolement social. Mais le point essentiel à souligner est qu'il est aujourd'hui impossible de tracer des frontières fermes entre ces « zones ». Des sujets intégrés sont devenus vulnérables en raison en particulier de la précarisation des relations de travail, et des vulnérables basculent tous les jours dans ce que l'on appelle « l'exclusion ». Mais il faut y voir un effet de processus qui traversent l'ensemble de la société et s'originent au centre et non point à la périphérie de la vie sociale. Par exemple dans la décision de l'entreprise de jouer à fond la carte de la flexibilité, ou dans le choix du capital financier d'aller s'investir ailleurs.

Ce sont là, dira-t-on peut être, des « facteurs d'exclusion ». Mais la tâche de la sociologie consiste précisément à analyser ces « facteurs » qui précèdent l'exclusion pour prendre la mesure des risques de fracture sociale : voir comment fonctionne aujourd'hui l'entreprise, comment se défont les solidarités et s'effritent les protections qui assuraient l'inclusion dans la société... Comment les situations limites s'inscrivent dans un continuum de positions qui interrogent la cohésion de l'ensemble de la société. Dans la plupart des cas « l'exclu » est en fait un *désaffilié* dont la trajectoire est faite d'une série de décrochages par rapport à des états d'équilibre antérieurs plus ou moins stables, ou instables.

3. Focaliser l'attention sur l'exclusion risque ainsi de fonctionner comme un piège, à la fois pour la réflexion et pour l'action.

Pour la réflexion, on vient de le dire : on économise la nécessité de s'interroger sur les dynamiques sociales globales qui sont responsables des déséquilibres actuels ; on décrit au mieux des *états de dépossession*, en faisant l'impasse sur les processus qui les génèrent ; on procède à des analyses sectorielles, en renonçant à l'ambition de les recadrer à partir des enjeux actuels de société. Sans doute y a-t-il aujourd'hui des « in » et des « out », mais ils ne peuplent pas des univers séparés. Il n'y a jamais à proprement parler dans une société de situations hors-social. Il importe de reconstruire le *continuum des positions* qui relient les « in » et les « out », et de ressaisir la logique à partir de laquelle les « in » produisent des « out ».

Mais pour l'action, pour la maîtrise pratique des facteurs de dissociation sociale, la fixation sur l'exclusion fonctionne également comme un piège — piège dans lequel sont d'ailleurs tombés les gouvernements socialistes dans leur gestion de la crise, ce qu'ils ont payé politiquement très cher. À partir du début des années 1980 on voit en effet se développer, parallèlement, un double discours. L'un réhabilite l'entreprise, chante les mérites de la compétitivité et de l'efficacité à tout prix. L'autre se penche sur le sort des « exclus » et affirme la nécessité de les traiter avec mansuétude. D'un côté la célébration du marché, avec son système propre de contraintes, de l'autre un effort pour prendre en charge les situations de détresse extrême qui résultent de ce fonctionnement impitoyable. Mais tout se passe comme si le discours sur l'exclusion avait représenté le supplément d'âme associé à une politique qui acceptait l'hégémonie des lois économiques et les diktats du capital financier. Sans doute n'est-il pas facile (c'est le moins que l'on puisse dire) de concilier

les exigences de la compétitivité et de la concurrence d'une part, et d'autre part le maintien d'un minimum de protections et de garanties pour que la réussite des uns ne se paye pas de l'invalidation des autres (pour que les « in » ne produisent pas des « out »). Mais la difficulté de la tâche n'économise pas l'exigence de tenter de maîtriser cette *relation* entre logique économique et cohésion sociale avant que l'on aboutisse à des situations de rupture que représente « l'exclusion ». À l'inverse, cantonner l'essentiel des nouvelles interventions sociales mises en place depuis une vingtaine d'années (les politiques dites d'insertion) aux situations déjà dégradées implique un renoncement à intervenir sur un mode *préventif* pour juguler la vulnérabilité de masse et maintenir l'intégration sociale.

4. Entendons bien que cette analyse n'est pas une critique des politiques d'insertion en tant que telles. Celles-ci présentent le mérite incontestable de ne pas se résigner à l'abandon définitif des nouvelles populations placées par la crise en situation d'inutilité sociale. Par rapport à l'assistance traditionnelle, elles présentent même le mérite de continuer avec cette clientèle un travail dont l'objectif demeure leur réintégration à la société. Mais depuis plus de vingt ans qu'elles ont commencé à déployer ces efforts, un constat s'impose progressivement. Dans un premier temps, ces politiques se sont pensées comme des stratégies limitées dans le temps, afin d'aider à passer le mauvais moment de la crise, en attendant la reprise et la mise en place de régulations mieux adaptées à la nouvelle donne économique. L'une des personnes qui ont le plus contribué à l'élaboration de ces politiques, Bertrand Schwartz, l'affirme avec force : « Nous n'avons pas la naïveté de croire que

16

de petites équipes locales, même nombreuses, sont de nature à elles seules à résoudre les problèmes professionnels, culturels et sociaux des jeunes» (Schwartz, 1981). Les actions d'insertion sont essentiellement des opérations de remise à niveau pour préparer des jours meilleurs.

Mais les évaluations que l'on peut faire aujourd'hui de ces politiques montrent que ces situations se sont *installées* et que le provisoire est devenu un régime de croisière. Dans la majorité des cas on peut appliquer aux pratiques d'insertion cette appréciation portée par le RMI : «Le RMI est une bouffée d'oxygène qui améliore à la marge les conditions de vie de ses bénéficiaires sans pouvoir les transformer [...] il permet aux bénéficiaires de mieux vivre là où ils se trouvent» (Collectif, 1991). Encore une fois, il ne s'agit pas de mépriser l'importance de ces «bouffées d'oxygène» qui permettent à des centaines de milliers de personnes «de mieux vivre». Mais il faut donner toute son importance au constat qu'une majorité des bénéficiaires du RMI, comme des jeunes auxquels s'adressent les politiques territoriales, demeurent «là où ils se trouvent», c'est-à-dire dans la zone de la vie sociale caractérisée par un *déficit* par rapport au travail et à l'intégration sociale. Depuis une vingtaine d'années, cette zone n'a cessé de grossir parce qu'elle est

incessamment alimentée par une dynamique générale de précarisation qui défait les statuts assurés. Le sort des «exclus» se joue pour l'essentiel *avant* qu'ils ne basculent. Si rien n'est fait en amont, «la lutte contre l'exclusion» risque de se réduire à faire du samu social, c'est-à-dire à intervenir au coup par coup pour tenter de réparer les déchirures du tissu social. Ces entreprises ne sont pas inutiles, mais s'en tenir à elles implique un renoncement à intervenir sur les processus qui produisent ces situations.

5. La pensée de l'exclusion et la «lutte contre l'exclusion» correspondent ainsi, finalement, à un type classique de ciblage de l'action sociale : délimiter des zones d'interventions qui peuvent donner lieu à des activités de réparation. Une telle construction peut se comprendre. Il semble plus réaliste de s'en tenir à des problèmes pour lesquels l'action sociale peut mobiliser des ressources propres. Toute la tradition de l'aide sociale va d'ailleurs en ce sens. Elle s'est déployée en caractérisant des «populations cibles» à partir d'un déficit précis. Se sont ainsi cristallisées des catégories de plus en plus nombreuses de populations qui relèvent d'un régime spécial : invalides, handicapés, vieillards «économiquement faibles», enfants en difficulté, familles monoparentales, etc. La référence aux «exclus» pourrait ainsi apparaître comme l'ouverture d'un nouveau créneau, plus large et plus indéterminé sans doute, mais qui relèverait aussi d'une intervention spécialisée¹. En catégorisant et en isolant des populations à problèmes, on se donne les moyens d'une *prise en charge spécifique et soigneusement ciblée*, tout en économisant des actions plus ambitieuses, mais aussi plus coûteuses, et pour lesquelles on ne dispose pas de technologies professionnelles propres².

S'agissant des nouvelles populations qui souffrent aujourd'hui d'un déficit d'intégration, tels les chômeurs de longue durée ou les jeunes mal scolarisés en quête d'emploi, l'extension de cette démarche présente cependant un grave danger. Elle conduit à méconnaître le *profil propre* de ces nouveaux publics et sa différence irréductible par rapport à celui de la clientèle classique de l'action sociale. Cette clientèle se caractérisait par un déficit personnel qui la rendait inapte à suivre le régime commun (handicap, déséquilibre psychologique, «inadaptation sociale»...). Mais la plupart des nouvelles populations à problèmes ne sont pas des invalides, des déficients ou des «cas sociaux». La preuve : il y a vingt ans, ces gens qui sollicitent aujourd'hui une attention particulière se seraient intégrés par eux-mêmes à l'ordre du travail et auraient mené une vie ordinaire. En fait, ils ont été *invalidés par la conjoncture* : c'est la transformation récente des règles du jeu social et économique qui les a marginalisés. Leur traitement ne relève donc pas d'une intervention spécialisée pour «réparer» ou «soigner» une incapacité personnelle — sauf à prétendre que l'ensemble des jeunes en mal d'intégration sont des délinquants ou des malades, ou que tous les chômeurs le sont devenus en raison d'une tare individuelle, thèse rarement défendue aujourd'hui sous cette forme extrême, même par les idéologies les plus conservatrices. Ce sont plutôt ceux que Jacques Donzelot appelle des «normaux inutiles» (Donzelot et Estèbe, 1994) et que je qualifie de «surnuméraires» (Castel, 1995). Leur drame tient à ce que les nouvelles exigences de la compétitivité et de la concurrence, la réduction des opportunités d'emploi, font qu'il n'y a désormais *plus de place* pour tout le

monde dans la société où nous nous résignons à vivre. Mais affronter cette conjoncture pour la changer exigerait des mesures d'une autre ampleur que celles, si utiles soient-elles, qui inspirent le traitement social du chômage ou l'insertion de populations déjà invalidées par la situation économique et sociale.

6. On peut maintenant comprendre pourquoi, en dépit de son inconsistance théorique, la notion d'exclusion recueille un si large consensus. Les mesures prises pour lutter contre l'exclusion *tiennent lieu* de politiques sociales plus générales, à visées préventives et pas seulement réparatrices, qui se donneraient pour objectif de contrôler *en amont* les facteurs de dissocation sociale. Cette tentation de déplacer le traitement social sur les marges n'est pas nouvelle. Elle correspond à une sorte de principe d'économie auquel on peut trouver des justifications : il semble plus facile et plus réaliste d'intervenir sur les effets les plus visibles d'un dysfonctionnement social que de contrôler le processus qui l'enclenche, parce que la prise en charge de ces effets peut s'effectuer sur un mode *technique*, tandis que la maîtrise du processus exige un traitement *politique*. La force de ce principe m'est apparue avec clarté quand j'essayais de comprendre la signification du traitement réservé à la mendicité et au vagabondage avant la révolution industrielle (Castel, 1995).

Pendant plusieurs siècles, une part considérable des préoccupations des responsables de la gestion des risques de dissocation sociale s'est cristallisée sur les deux groupes cibles que représentaient alors les mendiants et les vagabonds. À leur intention s'est déployée une batterie extraordinairement variée de mesures, le plus souvent d'inspiration répressive. Mais si on restitue la réalité socio-



logique du mendiant valide ou du vagabond, on s'aperçoit qu'ils ne représentent, dans la plupart des cas, que la pointe extrême d'une vulnérabilité de masse qui affecte de larges couches populaires. En particulier, la plupart des salariés d'alors sont condamnés à une précarité permanente et à une insécurité de tous les instants en l'absence d'un marché organisé du travail. Les plus vulnérables parmi ces vulnérables basculent dans la mendicité et le vagabondage et deviennent la cible de ce qui tient lieu à l'époque de politiques sociales.

La stigmatisation du vagabond et du mendiant valide apparaît ainsi comme un compromis entre la nécessité de faire face aux turbulences sociales et l'impossibilité de les traiter en profondeur, puisqu'un tel traitement exigerait une transformation complète des rapports de travail. À défaut, la répression du vagabondage permet de faire face aux troubles occasionnés par la frange la plus désaffiliée de la « population ». Elle peut aussi avoir une fonction dissuasive plus large en faisant planer une menace sur des masses pauvres qui ne sont séparées de cette frange extrême, comme le dit un auteur de l'époque que « par un filet » (de Boisguilbert, 1690). Ainsi, le traitement du vagabondage exprime et dissimule à la

fois l'existence d'une vulnérabilité de masse dans la société d'Ancien Régime. Il *tient lieu* de politique sociale et de politique du travail, parce qu'une « autre politique » en ces domaines aurait un coût exorbitant, comme la suite de l'histoire va le montrer. C'est en effet la promotion du libre accès au travail et l'ouverture du marché du travail qui mettront fin à cette problématique du vagabondage dans la société pré-industrielle. Mais pour y parvenir, il faudra une révolution, la révolution industrielle et politique qui a ébranlé l'Europe à la fin du XVIII^e siècle.

Je ne prétends pas qu'il faudrait une révolution pour mettre fin à la problématique de l'exclusion. Mais je prétends que, comme dans d'autres occurrences historiques, c'est le *même déplacement du centre à la périphérie* qui s'opère lorsque l'on réduit la question sociale aujourd'hui à la question de l'exclusion. Ce faisant on s'en tient aux effets les plus visibles de la « crise », alors que l'on n'a pas affaire à une crise ponctuelle, mais à un processus général de déstabilisation de la condition salariale. C'est l'effritement des protections qui avaient progressivement été attachées au travail qui rend compte de la remontée de la vulnérabilité de masse et, en fin de parcours, de « l'exclusion ».

Il se pourrait donc que le principe d'économie qui conduit à privilégier les interventions sectorielles s'avère en dernière analyse particulièrement coûteux — plus coûteux, en dépit des apparences, que des politiques préventives plus amples et plus difficiles à mener. La facilité qui a consisté sous l'Ancien Régime à traiter le symptôme plutôt que la cause en réduisant pour l'essentiel la question sociale à une question de police à travers la répression du vagabondage a finalement eu un coût exorbitant : le libre accès au

travail n'a pu s'imposer qu'au prix d'un bouleversement révolutionnaire de l'ensemble des rapports sociaux³. Aujourd'hui, il se pourrait que la cohésion d'ensemble de la société soit mise en question par le quietisme qui a présidé jusqu'à présent à un traitement de la question sociale privilégiant la thématique de l'exclusion. Il choisit d'intervenir aux marges en oubliant que, comme le dit un vieux proverbe chinois, «le poisson pourrit par la tête». C'est au cœur de la condition salariale qu'apparaissent les fissures qui sont responsables de «l'exclusion»; c'est d'abord sur les régulations du travail et des systèmes de protections attachés au travail qu'il faudrait intervenir pour «lutter contre l'exclusion».

7. Un peu plus de rigueur s'impose donc dans les usages du terme d'exclusion. S'il n'est pas question évidemment de le proscrire totalement, il faut se demander sous quelles conditions son emploi est légitime. Ici comme souvent le recours à l'histoire est éclairant. Il va nous aider à dégager un certain nombre de traits constitutifs de la notion qui permettront de décider s'il est opportun ou non de l'appliquer à telle ou telle situation contemporaine.

Si l'on peut douter que nous soyons aujourd'hui dans une société d'exclusion, il a incontestablement existé des sociétés d'exclusion. Les sociétés «holistes»,

comme dirait Louis Dumont, caractérisées par la pérennité des statuts et la sacralisation de la tradition, fonctionnent à l'exclusion : les «intouchables» par exemple sont à coup sûr des exclus (Dumont, 1967)⁴. De même les sociétés esclavagistes reposent sur l'exclusion puisqu'elles maintiennent dans une position d'altérité totale, d'absence complète de droits et de reconnaissance sociale, la partie laborieuse de leur population. Mais soyons plus précis en nous référant à l'Europe pré-industrielle, dont l'histoire fait directement partie de notre héritage.

Expulsion ou mise à mort des hérétiques, bûchers de sorcières, exécution des criminels de «droit commun» (y compris très souvent pour les crimes contre les biens), bannissement ou peine des galères pour les vagabonds et les séditeux, répression des écarts sexuels comme la bigamie ou la sodomie, et même de cas qui seraient aujourd'hui qualifiés de pathologiques, comme la lèpre ou la folie... toute la gamme des procédures d'exclusion se donne à voir dans cet espace européen entre le XIV^e siècle et le XVIII^e siècle⁵. Sans en faire l'inventaire complet, il est possible de dégager un ensemble de traits structuraux qui la caractérisent.

Sous l'hétérogénéité des pratiques trois sous-ensembles principaux se dégagent. Le premier réalise le *retranchement complet de la communauté*, soit sous la forme de l'expulsion comme ce fut le cas pour les juifs ou les morisques espagnols, mais aussi pour les différentes catégories de bannis, soit par la mise à mort des hérétiques, des criminels et des séditeux. Le génocide représentera la forme ultime de cette politique d'exclusion par éradication totale⁶. Un autre ensemble de pratiques d'exclusion consiste à *construire des espaces clos coupés de la com-*

munauté au sein même de la communauté : ghettos, «maladreries» pour les lépreux, «asiles» pour les fous, prisons pour les criminels⁷. Enfin, troisième modalité essentielle d'exclusion, certaines catégories de la population se voient imposer un *statut spécial qui leur permet de coexister dans la communauté*, mais les prive de certains droits et de la participation à certaines activités sociales. C'était la situation des juifs en France à la veille de la Révolution française comme ce sera, lors de la colonisation, celle des indigènes, qui représentent une catégorie de sous-citoyens régis par un code spécial (statut à ne pas confondre toutefois avec l'*apartheid*, qui renvoie au deuxième cas de figure). Les différentes formes de suffrage censitaire ou la privation du droit de vote pour les femmes réalisent une exclusion de ce type sur le plan politique.

Sous ces modalités très diverses⁸ l'exclusion présente donc des traits communs. Elle impose une *condition spécifique* qui repose sur des règlements, mobilise des appareils spécialisés et s'accomplit à travers des rituels. Le cas d'une des plus anciennes formes d'exclusion dans l'Europe chrétienne, celle des lépreux, l'illustre parfaitement. Le malade présumé subissait d'abord un examen (Goglin, 1976) et s'il était reconnu lépreux il participait à une cérémonie religieuse, la «séparation», très bien nommée puisqu'elle donnait en quelque sorte solennellement au malade son congé de la société⁹. Parfois il pouvait sortir de la maladrerie, mais à la condition de rappeler son statut d'exclu en faisant sonner la crécelle.

Ainsi l'exclusion n'est ni arbitraire ni accidentelle. Elle relève d'un ordre de raisons proclamées. On oserait dire qu'elle est «justifiée», si l'on entend par là qu'elle repose sur des jugements et

passer par des procédures dont la légitimité est attestée et reconnue. Un hérétique par exemple n'est pas brûlé injustement, parce que l'hérésie porte atteinte « au bon ordre de la société chrétienne »¹⁰. Même la lettre de cachet, qui passera à la fin de l'Ancien Régime pour le summum de l'arbitraire, repose en principe sur un ensemble strict de règles (Farge et Foucault, 1982) et exprime en dernière analyse le fondement même de l'ordre juridique selon lequel « toute justice vient du roi » (Goubert, 1973).

Qu'elle soit totale ou partielle, définitive ou provisoire, l'exclusion, au sens propre du mot, est ainsi toujours l'aboutissement de procédures officielles et représente un véritable *statut*. C'est une forme de discrimination négative qui obéit à de strictes règles de construction.

8. L'établissement de ces critères devrait permettre de contrôler aujourd'hui les usages légitimes du terme d'exclusion. Il en résulte immédiatement que la plupart des situations ainsi qualifiées dans le discours médiatique, politique, mais aussi sociologique, relèvent d'une autre logique. Il s'agit, le plus souvent, de cette vulnérabilité créée par la dégradation des relations de travail et des protections qui y étaient attachées, disons pour aller vite par la crise de la société salariale. On peut alors parler de précarisation, de vulnérabilisation, de marginalisation, mais pas d'exclusion. Ou alors on donne au mot un sens métaphorique pour signifier que certaines catégories de la population sont déjà privées de facto de la participation à un certain nombre de biens sociaux et qu'elles sont menacées de tomber dans une situation encore plus dégradée. Mais c'est une métaphore dangereuse dans la mesure où elle conduit à confondre deux logiques hétérogènes. L'une, celle de l'exclusion, procède par discriminations officielles. L'autre consiste

en processus de déstabilisation, comme la dégradation des conditions de travail ou la fragilisation des supports de la sociabilité¹¹.

Affirmer la nécessité d'opérer une telle distinction n'implique ni que ces situations d'exclusion ne sont pas graves en elles-mêmes, ni que l'exclusion ne représente pas aujourd'hui une menace. Elles sont graves en elles-mêmes parce que, comme on l'a déjà dit, elles alimentent une déstabilisation générale de la société. On observe ainsi la multiplication de catégories de la population qui souffrent d'un *déficit d'intégration* par rapport au travail, au logement, à l'éducation, à la culture, etc., et dont on peut dire qu'elles sont *menacées d'exclusion*. Ces processus de marginalisation peuvent alors déboucher sur l'exclusion à proprement parler, c'est-à-dire sur un traitement explicitement discriminatoire de ces populations. La tripartition précédemment esquissée des principales formes de l'exclusion peut aider à peser ces risques.

La modalité la plus radicale de l'exclusion, l'éradication totale, paraît impossible, sauf dégradation absolue mais difficilement envisageable de la situation politique et sociale. On voit mal en effet qu'une société qui aurait gardé un minimum de références démocratiques puisse supprimer purement et simplement ses « inutiles au monde » ou ses indésirables, comme ce fut souvent le cas autrefois¹².

Par contre l'exclusion du second type, la relégation dans des espaces spéciaux, apparaît beaucoup moins improbable. Au moment où j'écris ces lignes une voix particulièrement autorisée, puisque c'est celle du Ministre en charge de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion (*sic*), vient d'envisager le « dépaysement » de certains mineurs et propose de

« déplacer » des « familles indésirables »¹³. Pour les mettre où ?

Quoi que l'on ait pu dire, la France ne connaît pas encore de ghettos à proprement parler, c'est-à-dire d'enfermement complet de certaines catégories de la population condamnées à développer une sous-culture spécifique sur une base territoriale, comme « l'underclass » américaine¹⁴. Cette situation est cependant bien fragile. Elle tient à la possibilité de maintenir sur les sites les plus défavorisés un ensemble de services assurant un traitement à peu près homogène de l'ensemble de la population. Elle tient aussi au déploiement d'efforts spéciaux pour réduire les handicaps spécifiques à ces sites dans une logique de discrimination positive. Mais les évaluations de ces politiques territoriales (voir ci-dessus 4), montrent à quel point leurs résultats sont fragiles. Le risque d'une casure totale est encore accentué par l'émergence de revendications identitaires sur une base ethnique. Risque d'une conjonction entre la démission de l'État (voire l'apparition en son sein d'orientations ouvertement répressives) et l'affirmation d'identités culturelles construites sur le refus de la participation à la société globale, et qui consacrerait l'existence d'isolats urbains complètement coupés du régime commun des échanges sociaux¹⁵.

Mais la troisième figure de l'exclusion par attribution d'un statut spécial à certaines catégories de la population est sans doute la menace principale dans la conjoncture actuelle. Elle tient à l'ambiguïté profonde des politiques de discrimination positive. On peut nommer ainsi les tentatives pour compenser les désavantages dont souffrent certaines catégories sociales en matière d'accès au travail, au logement, à l'éducation, à la culture, etc. Dans leur principe ces politiques (politique de la ville,

20

revenu minimum d'insertion, politiques de formation pour faciliter l'accès à l'emploi, etc.) ne sont pas contestables puisqu'elles visent à assurer un plus à ceux qui sont dans le moins pour les rapprocher du régime commun. Mais l'observation sociologique la plus élémentaire montre que la discrimination positive se retourne facilement en discrimination négative. Ainsi du RMI, dispositif original conçu pour remettre à flot des populations en difficulté du fait « de la situation de l'économie et de l'emploi », comme le dit l'article 1 de la loi de 1988, et dont l'attribution est en passe de devenir une marque infamante. Il est de ce point de vue particulièrement inquiétant d'entendre le même Ministre de la République qui propose de déplacer les familles indésirables retrouver les très vieux accents qui ont toujours stigmatisé les mauvais pauvres et condamner « la véritable contre-société du RMI », « culture d'inactivité »¹⁶. *Blaming the Victim* : il s'agit bien là, en effet, d'un discours d'exclusion. Mais par delà ces formulations limites, on voit que la marge est étroite entre des mesures spécifiques qui visent à aider les publics en difficulté, et leur installation dans des systèmes de catégorisation qui leur attribuent un statut de citoyen de seconde zone.

Le risque de l'exclusion n'est donc pas un fantasme, mais tenter de le conjurer exige de la vigilance.

Cette vigilance pourrait jouer sur trois registres. Premièrement, ne pas crier au loup à tout propos en nommant exclusion n'importe quel dysfonctionnement social, mais distinguer soigneusement les processus d'exclusion de l'ensemble des composantes qui constituent aujourd'hui la question sociale dans sa globalité. Deuxièmement, s'agissant d'intervenir sur les populations les plus vulnérables, s'efforcer que les mesures de discrimination positive qu'il est sans doute indispensable de prendre à leur égard ne se dégradent pas en statut d'exception. Cette tâche extrêmement difficile pose la question de l'efficacité des politiques d'insertion, car c'est sur la réussite des pratiques d'insertion que se joue la possibilité pour les populations les plus en difficulté de réintégrer le régime commun. Troisièmement (voir ci-dessus 2 et 3), se souvenir que la « lutte contre l'exclusion » se mène aussi et même surtout sur le mode *préventif*, c'est-à-dire en s'efforçant d'intervenir en amont, sur les facteurs de dérégulation de la société salariale, au cœur même des processus de la production et de la répartition des richesses sociales.

Robert Castel

Centre d'étude des mouvements sociaux (CEMS)

Bibliographie

- BOISGUILBERT, P. de. 1690. *Mémoires*.
 CASTEL, Robert. 1995. *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris, Fayard.
 COLLECTIF. 1991. *Le RMI à l'épreuve des faits*. Paris, Syros.
 DONZELOT, Jacques, et Philippe ESTÈBE. 1994. *L'État animateur*. Paris, Esprit.
 DUBET, François. 1987. *La Galère. Jeunes en survie*. Paris, Fayard.
 DUMONT, Louis. 1967. *Homo hierarchicus*. Paris, Gallimard.

- FARGE, Arlette, et Michel FOUCAULT. 1982. *Prisonniers de famille*. Paris, Gallimard.
 FOUCAULT, Michel. 1961. *Folie et déraison à l'âge classique*. Paris, Plon.
 FOUCAULT, Michel. 1975. *Surveiller et punir*. Paris, Gallimard.
 GEREMEK, Bronislaw. 1976. *Les Marginaux parisiens aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles*. Paris, Flammarion.
 GOGLIN, Jean-Louis. 1976. *Les Misérables dans l'Occident médiéval*. Paris, Seuil.
 GOUBERT, Pierre. 1973. *L'Ancien Régime*. Tome II. Paris.
 LENOIR, René. 1974. *Les Exclús*. Paris, Seuil.
 RACINE, Josyane, et Jean-Luc RACINE. 1995. *Une vie de parias. Le rire des asservis*. Paris, Plon.
 RANDIÈRE LAROCHE, Josette. 1983. « Du discours d'exclusion des juifs : antiju-daïsme ou antisémitisme », dans A. REDONDO et al., *Les Problèmes de l'exclusion en Espagne. XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècle*. Paris, Publications de la Sorbonne.
 REDONDO, Antonin, et al. 1983. *Les Problèmes de l'exclusion en Espagne. XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècle*. Paris, Publications de la Sorbonne.
 RICKETTS, E. R., et I. WINTER SAWILL. 1988. « Defining and Measuring Underclass », *Journal of Policy Analysis and Management*, VII.
 SCHWARTZ, Bertrand. 1981. *L'Insertion sociale et professionnelle des jeunes*. Paris, La Documentation française.
 SCHWARTZ, Ollivier. 1992. *Le Monde privé des ouvriers*. Paris, PUF.
 WACQUANT, Loïc. 1992. « Banlieues françaises et ghettos américains. De l'amalgame à la comparaison », dans Michel WIEWORKA. *Visages du racisme*. Paris, La Découverte.

Notes

- ¹ C'est le sens du terme dans l'ouvrage de René Lenoir (1974) qui a commencé à populariser la notion. Les exclus (et Lenoir en compte plus de six millions !) sont tous ceux — handicapés physiques et mentaux, vieillards invalides, « inadaptés sociaux » — qui manifestent une incapacité de vivre comme tout le monde. En dépit de son extension, la catégorie continue donc à se caractériser à partir d'une *déficience personnelle*.
² On pourrait ainsi interpréter les politiques d'insertion comme la mobilisation de nouvelles technologies professionnelles, diffu-

rentes des méthodes classiques de l'action sociale, mais prolongeant la tradition de l'intervention spécialisée, en essayant de s'adapter aux nouvelles situations apparues depuis la fin des années 1970.

- 3 Il serait naïf de vouloir réécrire l'histoire en se demandant si les responsables politiques de l'Ancien Régime, pris dans un système très fort de contraintes, auraient pu « mieux faire » ou « faire autrement ». Cependant, la prise de conscience du caractère crucial de la question du libre accès au travail s'impose progressivement aux esprits les plus lucides. Turgot en fait le principe de base de son entreprise de réforme : il abolit d'un même mouvement le travail réglé (les corporations) et le travail forcé (les dépôts de mendicité) et balaye les obstacles sur la voie du développement d'un libre marché du travail. Il n'est pas interdit de penser qu'en obtenant le renvoi de Turgot le parti de la Cour et des privilèges traditionnels ait mis fin à une politique « réformatrice » qui aurait pu économiser la Révolution.
- 4 Pour une illustration contemporaine de l'exclusion en Inde, voir Racine et Racine, 1995.
- 5 On pourrait prendre l'exemple du « Siècle d'or » espagnol, qui, grâce à la sainte alliance de l'Inquisition et d'une monarchie particulièrement musclée, présente sans doute, pour l'Europe, le modèle le plus achevé d'une société d'exclusion. La période est encadrée par deux mesures massives, l'expulsion des Juifs en 1592 et celle des descendants des conquérants musulman, les Morisques, en 1606. Mais entre temps se déploient des formes multiples et systématiques de répression religieuse, politique et morale. Ces mesures réussiront assez bien pour enfoncer pour longtemps l'Espagne dans l'immobilisme et l'obscurantisme (Redondo et autres, 1983).
- 6 La « solution finale » appliquée aux Juifs et aux Gitans par les Nazis représente l'achèvement de cette figure d'exclusion. Mais le principe qui l'inspire apparaît bien avant, et au moins dès le XVI^e siècle espagnol, à travers la persécution des « conversos », juifs et musulmans qui ont adopté ou été obligés d'adopter le catholicisme. On ne peut jamais être assuré de l'efficacité d'une conversion, s'il est vrai que les convertis peuvent porter, à travers le sang qu'ils transmettent, les germes de dissolution de la catholicité. Dans cette optique, il n'y a de bons convertis que morts, et c'est la politique que l'aile la plus dure de l'Inquisition espagnole a appliquée (voir Randière, 1983).
- 7 Michel Foucault (1961, 1975) a particulièrement explicité cette relation exclusion-enfermement.
- 8 Autres différences importantes, celles qui portent sur la durée : certaines formes d'exclusion, comme les peines de bannis-

ment, les galères ou la prison, peuvent être prononcées à vie ou à titre temporaire, et dans ce dernier cas le condamné peut, en principe, retrouver le régime commun lorsqu'il a « fait son temps ».

- 9 Dans un premier temps, l'expertise était pratiquée par une autorité religieuse car la pourriture de la lèpre était conçue d'abord comme une conséquence du péché. Ensuite, les autorités civiles et médicales prendront le relais.
- 10 Par contre, une condamnation pour hérésie peut être injuste si les procédures sont appliquées à mauvais escient, de la même manière que l'on peut parler aujourd'hui d'erreur judiciaire, sans nécessairement insinuer que la justice est injuste.
- 11 J'ai tenté une distinction plus systématique des processus d'exclusion et des processus de marginalisation dans « Les marginaux dans l'histoire », à paraître début 1996 dans *L'Exclusion. L'État des savoirs*, Paris, La Découverte.
- 12 Ainsi cette condamnation d'un vagabond parisien au XV^e siècle, citée par Bronislaw Geremek (1976 : 310) : « Estoit digne de mourir comme inutile au monde, c'est assavoir estre pendu comme larron ».
- 13 Voir *Le Monde* du 20 juillet et du 11 août 1995. Le terme « indésirables », en particulier, ne devrait pas être employé à la légère. C'est un décret-loi du gouvernement Daladier de novembre 1938 à l'encontre des « étrangers indésirables » qui crée les « centres spéciaux de rassemblement », autrement dit les premiers camps de concentration à la française.
- 14 Sur la notion d'*underclass*, voir Ricketts et Winter, 1988. Sur la différence encore à ce jour irréductible entre les ghettos américains et les banlieues françaises, voir Wacquant, 1992.
- 15 Aux États-Unis, cette conjonction entre le retrait de la puissance publique des zones urbaines défavorisées et l'affirmation d'un « communautarisme » agressif pour produire la ségrégation spatiale et culturelle est manifeste. Voir le dossier rassemblé par *Esprit*, juin 1995, *Le spectre du multiculturalisme américain*.
- 16 Déclaration d'Éric Rouault devant la Commission des affaires culturelles et sociales de l'Assemblée nationale, le 27 juin 1995. Voir *Le Monde* du 1-7-1995.